



Nos Réf. : FF/EP n°2016-269

Paris, le 02 NOV. 2016

Messieurs les Présidents,

Vous avez récemment souhaité recueillir mon opinion sur cinq questions précises liées au secteur de la santé et à l'exercice de votre profession.

Avant de vous répondre en détail, permettez-moi de vous dire que je rejoins vos préoccupations. Vous le soulignez avec justesse, la santé est trop souvent absente des campagnes présidentielles et des programmes des candidats alors qu'elle est notre bien le plus précieux. Parce que c'est un enjeu de solidarité nationale, j'y accorde une importance toute particulière. La santé est une des priorités de ma campagne à la Primaire de la droite et du centre.

Je souhaite m'adresser à vous, spécialistes du bloc opératoire, comme à l'ensemble des professionnels de santé. Je vous sais attachés aux soins de nos concitoyens et à la préservation de leur santé. Je vous sais attachés à un exercice libre et responsable. Je veux préserver cette situation et non vous imposer une fonctionnarisation rampante de votre profession, comme l'a voulu le gouvernement socialiste depuis 2012.

Vous soulignez à juste titre les méfaits des dispositions de la dernière loi santé. Je souhaite l'abrogation ou la réécriture de cette mesure qui n'est pas à la hauteur des attentes du monde médical et qui entrave grandement la médecine libérale.

Ainsi, le tiers payant généralisé, proposition aux conséquences néfastes à moyen terme, sera supprimé. Cette réécriture permettra également un rétablissement du collège 2 aux élections professionnelles des médecins libéraux URPS.

De même, l'article 1 qui énonce que la politique de santé relève de l'Etat et non de la Nation, au détriment des soignants et des soignés, sera réécrit et les groupements hospitaliers de territoire seront réformés avec l'accord des médecins libéraux et des cliniques privées.

Vous soulevez la question de l'accès aux données de santé. Il est primordial d'assurer le respect du secret médical. Pour ce faire, un moratoire d'un an pourra être envisagé afin de trouver un accord avec les différentes parties concernées.

Concernant les contrats complémentaires santé responsables, il faut revoir le décret de novembre 2014 qui pénalise l'accès aux spécialistes pour les Français. Les cotisations des Français aux assurances privées n'ont pas baissé et les remboursements des soins, après des années de cotisations, sont de moindre importance.



S'agissant des réseaux de soins conventionnés, je propose de créer une agence de contrôle et de régulation de l'assurance santé privée. Le maintien d'une offre plurielle de professionnels de santé est une source d'émulation et d'innovation bénéficiant aux patients et à la régulation de nos dépenses de santé. C'est dans ce cadre que seront examinés les modalités d'intervention des réseaux de soins créés par les OCAM dans les domaines de l'audioprothèse, des soins dentaires et de l'optique.

Cette agence examinera aussi les inégalités de couverture entre les contrats collectifs et individuels pouvant varier pour certains soins du simple au double. Je n'accepterai pas que les réseaux de soins puissent aboutir à une remise en cause de la liberté des assurés dans le choix de leur médecin et de leur établissement de santé. Je n'accepterai pas davantage qu'ils aboutissent dans les faits à instaurer une médecine à deux vitesses.

Liberté et responsabilité sont les deux maître-mots qui guident l'ensemble de mon programme. Ils se déclinent dans mes propositions Santé, pour les professionnels et pour les patients, afin de garantir la pérennité d'un système de soin de qualité.

En complément, vous trouverez joint à ce courrier le document qui présente en détail mes propositions pour la Santé.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, à l'expression de mes salutations distinguées

Bien à vous,

François FILLON

Messieurs VERT, CUQ et de ROCHAMBEAU
Présidents AAL, UCDF et SYNGOF
Co-présidents LE BLOC
6 rue Pétrarque
31000 TOULOUSE